

# Au conseil municipal

Les délibérations d'un Conseil municipal sont publiques. Toute personne qui le souhaite peut assister aux débats sans toutefois intervenir. Les conseillers municipaux de Hesse se réunissent en général le vendredi soir, sous la présidence du Maire. Vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie pour connaître la date de ces réunions. Chaque compte-rendu des délibérations du Conseil municipal est affiché sur les panneaux officiels d'affichage ou peut être consulté en mairie sur simple demande. Le texte qui suit n'est constitué que des extraits les plus significatifs des délibérations.

RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2012

## ● Révision des loyers et des charges pour les deux logements se trouvant au-dessus de la mairie

Concernant la location des logements situés au « 06 Bis Impasse des Ecoles » au-dessus de la mairie, le Maire informe le Conseil du changement de locataires. Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux loyers à 450 € par mois, avec une caution de 450 €.

Une provision de 50 € par mois sera également demandée aux locataires, pour le chauffage au gaz, avec régularisation en fin d'année.

## ● Contrat d'assurance des risques statutaires

La commune a, par la délibération du 30/09/2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le C.M., après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de l'assureur « CNP Assurances ».

## ● Dématérialisation de la comptabilité

Considérant que la Commune de Hesse souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission à la Trésorerie de Sarrebourg, des écritures comptables.

Considérant que la société JVS proposant les services de dématérialisation, a été retenue pour être le fournisseur de la structure :

- en investissement : logiciel SRCI pour 150 € HT ;

- en fonctionnement : hébergement et assistance téléphonique TDT, par an 96 € HT et mise en œuvre et accompagnement logiciel SRCI, 450 € HT.

Le C. M. autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la dématérialisation et l'autorise à effectuer les paiements en résultant.

## ● Révision des tarifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire repart pour une année scolaire complète, jusqu'en juin 2013.

Un nouveau prestataire pour le repas a été choisi.

Le C. M. approuve les nouveaux horaires et tarifs du service périscolaire qui seront applicables à partir du 04.09.2012. Les tranches horaires de 7H15 à 7H30 et l'horaire du vendredi soir seront revus à la Toussaint, en fonction de la fréquentation (seul le tarif du matin pourra être modifié).

### **TARIFS (par jour et par enfant)**

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous :

<b>Code quotient familial</b>	<b>0%</b>	<b>10 %</b>	<b>20 %</b>
<u>Lundi-mardi-jeudi</u>	<u>Tarif 1</u>	<u>Tarif 2</u>	<u>Tarif 3</u>
<b>MATIN 07h15 - 08h30</b>	1,50 €	1,35 €	1,20 €
<b>MIDI 12h00 - 13h30</b>	6,80 €	6,12 €	5,44 €
<b>SOIR 1 16h00 - 17h00</b>	1,70 €	1,53 €	1,36 €
<b>SOIR 2 17h00 - 18h15</b>	1,20 €	1,08 €	0,96 €

  

<b>Code quotient familial</b>	<b>0%</b>	<b>10 %</b>	<b>20 %</b>
<u>Vendredi</u>	<u>Tarif 1</u>	<u>Tarif 2</u>	<u>Tarif 3</u>
<b>MATIN 07h15 - 08h30</b>	1,50 €	1,35 €	1,20 €
<b>MIDI 12h00 - 13h30</b>	6,80 €	6,12 €	5,44 €
<b>SOIR 3 16h00 - 17h15</b>	1,70 €	1,53 €	1,36 €

#### ● **Convention presbytère**

Le Conseil Municipal valide le projet de convention avec le Conseil de fabrique de la paroisse catholique de Hesse concernant la gestion locative du presbytère.

**RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2012**

#### ● **PACTE II Aménagement 2012-2014**

Le C.M., après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (Pacte II) Aménagement pour la période 2012-2014, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 82.426 € :

- autorise le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte II Aménagement 2012-2014 ;
- charge le Maire d'adresser avant le 01.11.2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet ;
- donne délégation au Maire pour signer la dite convention.

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

<b>Intitulés des projets</b>	<b>Montant des travaux en € HT</b>	<b>Montant de dotation garantie affectée en €</b>	<b>Montant des compléments d'enveloppe sollicités</b>
Aménagement liaison mode doux cœur de village rue du pont rouge	83 090 €	41 213 €	Complément cantonal : 12 364 €  Complément départemental : 4 586 €

### ● Subventions aux associations

Le Maire fait part au C. M. des demandes de subventions faites par les associations du village. Après délibération, le C. M. décide d'octroyer une subvention de :

- 130 € pour l'Association des donneurs de sang
- 130 € pour l'Association des parents d'élèves
- 130 € pour le Club de l'amitié
- 130 € pour les Arboriculteurs
- 130 € pour le Club de peinture
- 130 € pour la Chorale St Laurent
- 130 € pour la gym
- 210 € pour le Cercle pongiste de Hesse-Imling
- 330 € pour l'Amicale des sapeurs pompiers

Le C. M. décide également de voter une subvention de 130 € pour l'Entente sportive de la vallée de la Bièvre.

### ● Subventions aux associations

Le C. M. décide d'octroyer une subvention de 100 € pour l'association de la prévention routière de la Moselle. Le C. M. décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions :

- de la Ligue contre le cancer
- du Secours populaire français
- de l'A.I.P.H.
- de l'O.N.G. Humanitaire « Anne-Marie Sœur du Monde »
- du CLIC

### ● Participation de la commune – Animation à l'école maternelle

Le Maire informe le C. M. de la demande de l'école maternelle, concernant une participation financière de la commune d'un montant de 60 €, pour une animation « une journée au rucher à l'école ». Le coût de la journée s'élève à 200 €. L'école participe à hauteur de 140 €.

Le C. M. décide d'accorder cette subvention qui sera versée à la coopérative scolaire.

### ● Demande de subvention de l'association « Les mousquetaires volants »

Le Maire expose au C. M. la demande faite par l'association « Les Mousquetaires volants » concernant leur participation au rallye « 4L Trophy – Edition 2013 » avec l'acheminement de fournitures scolaires qui seront remises à la Ligue Marocaine de la Protection de l'enfance. Afin de les soutenir dans leur action humanitaire, le C. M. décide de leur accorder une subvention de 130 €.

### ● Demande de subvention pour un séjour d'aide humanitaire au Vietnam

Le Maire expose au C. M. la demande faite par M<sup>elle</sup> Claire POUILLY concernant un séjour d'aide humanitaire qu'elle va effectuer au Vietnam pendant un mois, dans le cadre de sa dernière année de formation en soins infirmiers. Le C. M. décide de lui accorder une subvention de 130 €.

### ● Travaux sur la remise du presbytère

Le C. M. donne son accord pour des travaux de fonctionnement concernant la réfection du chéneau sur le garage du presbytère.